Décision de délégation de signature pour l'ensemble des pièces relatives aux marchés publics

Le Directeur,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 6143-7, D 6143-33 et suivants, R. 6143-38 et L 6145-16 ;

Vu le décret 2000-232 du 13 mars 2000 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1o, 2o et 3o) de la loi no 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu les arrêtés ministériels du 3 mars 1999 nommant M. Joaquim Casanovas Directeur du Centre hospitalier de Perpignan et du 22 avril 2004 le en position de service détaché dans l'emploi fonctionnel de directeur du Centre Hospitalier de Perpignan (Pyrénées Orientales) pour une durée de quatre ans ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu la décision DG 01/I/2008 du 2 janvier 2008 désignant Mme Frédérique POUX en qualité de représentant du Directeur à la Commission d'Appel d'Offre (CAO) du Centre Hospitalier de Perpignan ;

Décide :

Article 1er

Délégation de signature générale et permanente est donnée à **Mme Frédérique POUX**, Directeur adjoint, à l'effet de signer tout document relatif aux marchés publics en sa qualité de représentant du Directeur du Centre Hospitalier de Perpignan.

Article 2 :

La présente délégation de signature remplace toute délégation précédente concernant ces missions.

Article 3 :

La présente décision sera notifiée au délégataire, publiée au tableau d'affichage de l'établissement et au Bulletin des actes administratifs du département des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le 2 janvier 2008

Le Directeur

Joaquim CASANOVAS

Spécimen de signature :
Frédérique POUX

ENFANCE
I. D. E. A.

CONSEIL GENERAL DES
PYRENEES ORIENTALES
INSTITUT DEPARTEMENTAL DE
L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

1351/07

ARRETE PORTANT OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE 1 CADRE DE SANTE A L'INSTITUT DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (IDEA)

Le Président du Conseil Général, Président de la commission de surveillance de l'IDEA de Perpignan,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret 2001-1375 du 31 décembre 2001 portant statuts particuliers des cadres de santé de la fonction publique hospitalière
- Vu l'arrêté du 19 avril 2002 fixant la composition des jurys et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès au corps des cadres de santé.
- Vu l'arrêté du 24 avril 2002 relatif aux personnels de la fonction publique hospitalière exerçant des fonctions d'encadrement.
- Vu la situation cadre/effectifs de l'IDEA, présentant actuellement 1 poste vacant de cadre de santé.

ARRETE

ARTICLE 1er : Un concours sur titres interne est ouvert en vue de pourvoir 1 poste de cadre de santé actuellement vacant à l'IDEA de Perpignan ;

ARTICLE 2 : Les candidats devront répondre aux exigences suivantes :

- Remplir les conditions d'accès aux emplois de la fonction publique hospitalière ;
- Etre fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques, comptant au 1er janvier de l'année du concours au moins cinq ans de services effectifs dans l'un ou plusieurs de ces corps.
- Les agents non titulaires de la fonction publique hospitalière, titulaires d'un diplôme d'accès aux corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel infirmier, de rééducation ou de personnel médico-technique.

ARTICLE 3 : Les candidatures devront parvenir au directeur de l'IDEA dans un délai de d'un mois à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Visa du Directeur de l'IDEA
Et par délégation de la directrice adjointe

PASCALE LABBE

Perpignan, le 21 DEC. 2007
Le président du Conseil Général,
Président de la Commission de
Surveillance de l'IDEA

CHRISTIAN BOURQUIN

10, rue Paul Roca – 66000 PERPIGNAN
Téléphone : 04 68 61 31 42 Télécopie : 04 68 61 02 47

0059

AVIS CONCERNANT LE RECRUTEMENT

D'UN AIDE-SOIGNANT

A LA MAISON DE RETRAITE « RESIDENCE FRANCIS CATALA » DE VINÇA PYRENEES-ORIENTALES

- Un concours interne sur titres est organisé en application du Décret N° 2007-1188 du 3 Août 2007 portant statuts particuliers des Aides-Soignants et des Agents des Services Hospitaliers Qualifiés de la Fonction Publique Hospitalière, en vue de pourvoir 1 poste d'Aide-Soignant à la Résidence Francis Catala de Vinça.

- Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires :

  Du diplôme professionnel d'Aide-Soignant

- Les candidatures doivent être adressées par écrit, par le biais d'un dossier constitué d'une lettre de candidature, d'un curriculum vitae et de la photocopie du diplôme, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent avis (le cachet de la Poste faisant foi) à :

  Monsieur le Directeur de la Résidence Francis Catala
  12 Avenue du Conventionnel Fabre
  66320 VINCA

AVIS CONCERNANT LE RECRUTEMENT

D'UN AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIE

A LA MAISON DE RETRAITE
« RESIDENCE FRANCIS CATALA » DE VINÇA
PYRENEES-ORIENTALES

- Un recrutement est organisé en application du Décret N° 2007-1188 du 3 Août 2007 portant statuts particuliers des Aides-Soignants et des Agents des Services Hospitaliers Qualifiés de la Fonction Publique Hospitalière, en vue de pourvoir 1 poste d'Agent des Services Hospitaliers Qualifiés à la Résidence Francis Catala de Vinça.

- Peuvent faire acte de candidature:

  Toute personne intéressée par ce poste sans conditions de diplôme.

- Les candidatures doivent être adressées par écrit, par le biais d'un dossier constitué d'une lettre de candidature et d'un curriculum vitae, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent avis (le cachet de la Poste faisant foi) à :

  Monsieur le Directeur de la Résidence Francis Catala
  12 Avenue du Conventionnel Fabre
  66320 VINCA

AVIS DE CONCOURS SUR TITRES EN VUE DE POURVOIR 2 POSTES DE MAITRE-OUVRIER

Le Centre Hospitalier Léon Jean GREGORY à THUIR ouvre un concours sur titres en vue de pourvoir 2 postes de Maître-ouvrier.

Ce concours s'inscrit en application au décret du 03 août 2007. Il est ouvert par :

concourt externe sur titres aux candidats titulaires soit :

- de deux diplômes de niveau V ou de qualifications reconnues équivalentes

concours interne sur titres Aux **o**uvriers **p**rofessionnels **q**ualifiés titulaires d'un CAP ou d'un BEP ou d'un diplôme équivalent et comptant au moins 2 ans de services effectifs dans le grade respectif.

Les dossiers de candidatures, accompagnés d'un curriculum vitae et la copie du diplôme, doivent être adressés, en recommandé avec accusé de réception, dans un délai de 1 mois à la date de parution du présent avis (le cachet de la poste faisant foi), à :

Madame la Directrice de Ressources Humaines
CENTRE HOSPITALIER LEON JEAN GREGORY
Pôle gestion des compétences
B.P 22- Avenue du Roussillon
66301 THUIR CEDEX

0062

AVIS DE CONCOURS SUR TITRES EN VUE DE POURVOIR 2 POSTES D'OUVRIER PROFESSIONNEL QUALIFIE

Le Centre Hospitalier Léon Jean GREGORY à THUIR ouvre un concours sur titres en vue de pourvoir 2 postes d'ouvrier professionnel qualifié sur les filières logistiques.

Ce concours est ouvert aux titulaires d'un diplôme de niveau V, ou d'une qualification reconnue équivalente.

Les dossiers de candidatures, accompagnés d'un curriculum vitae et la copie de leur titre, doivent être adressés, en recommandé avec accusé de réception, dans un délai de 1 mois à la date de parution du présent avis (le cachet de la poste faisant foi), à :

Madame la Directrice de Ressources Humaines
CENTRE HOSPITALIER LEON JEAN GREGORY
Pôle gestion des compétences
B.P 22- Avenue du Roussillon
66301 THUIR CEDEX